



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 12387

Texte de la question

M. Jean-Marc Ayrault appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la demande persistante des association d'anciens résistants afin que soit instituée une Journée de la Résistance, à l'identique de celle du 18 Juin. La date de cette journée non chômée pourrait être le 27 mai, jour où s'est tenue la première réunion du Conseil national de la Résistance sous la présidence du préfet Jean Moulin. Cette journée serait dédiée à la jeunesse, particulièrement dans les écoles où pourraient être évoqués et perpétués l'histoire et le souvenir de la Résistance. C'est pourquoi, il souhaiterait connaître son point de vue sur l'institution d'une telle journée commémorative.

Texte de la réponse

Certaines associations souhaitent en effet que le 27 mai, jour anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance en 1943, soit célébré comme journée nationale de la Résistance. Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants comprend cette demande mais il doit préciser que sa réalisation pratique se heurte à une difficulté importante, celle d'ajouter une nouvelle commémoration officielle à une date de l'année proche de la célébration d'autres événements ou fêtes légales. En effet, il y a lieu d'observer à cet égard que le dernier dimanche d'avril, journée du souvenir de la Déportation et le 8 mai, journée de la commémoration de la capitulation sans conditions de l'Allemagne nazie, évoquent ces moments tragiques, puis glorieux de notre histoire. Le 8 mai est aussi la journée de tous ceux qui ont permis à la Patrie, par leur engagement au grand jour comme les Français libres, ou dans le combat de l'ombre comme les résistants de la France occupée, de retrouver sa liberté et son indépendance. Par ailleurs la journée du 18 juin qui s'organise autour de l'appel du général de Gaulle donne lieu à des cérémonies patriotiques. L'hommage du peuple français aux morts, le souvenir de la fierté retrouvée, l'évocation des valeurs de la Résistance peuvent difficilement s'accommoder de la multiplication éventuelle de ces journées de commémoration. Certes, il s'agit de transmettre à la jeunesse et à l'ensemble des générations futures des leçons humaines, historiques et patriotiques qui peuvent être tirées de la Résistance. C'est tout le sens de la politique de mémoire menée à la tête du département ministériel par le secrétaire d'Etat. Il importe de préciser notamment, à ce sujet, que le ministère de l'Education nationale et le département ministériel organisent chaque année, avec l'appui des enseignants et des associations de combattants, le concours national de la Résistance et de la Déportation, qui rencontre dans le monde scolaire un succès toujours croissant. C'est dans le même esprit que sont encouragés dans les collèges les programmes d'action éducative consacrés à la Résistance ainsi que les voyages d'étude sur les hauts lieux de la Seconde Guerre mondiale. Il se félicite de ce que les anciens combattants et les déportés participent nombreux et de façon régulière, lorsqu'ils le peuvent ou lorsqu'ils sont sollicités, à toutes les actions de mémoire. Il est en effet juste et indispensable que soient à l'honneur ceux qui furent à la peine, ceux dont le témoignage est le plus parfait démenti à tous les négateurs de ces pages glorieuses de notre histoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Ayrault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12387

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1720

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2483